



Divorce et acte de naissance

Par **supka**, le **13/04/2010** à **15:07**

Bonjour,

Je suis mariée avec X mais séparée depuis 4 ans.

Je vis maritalement avec Y depuis 3 ans. Aujourd'hui enceinte, j'aimerais savoir s'il sera indiqué "de mère Prénom Nom de jeune fille, épouse X" sur l'acte de naissance de mon enfant, ce que je ne souhaite pas.

Ou si la déclaration anticipée du père suffira à ne pas préciser mon état civil complet (de femme mariée avec un autre).

Ou dois-je encore entamer une procédure de divorce?

Ou dois-je absolument être divorcée à la naissance?

Merci par avance pour votre retour.

A savoir que j'aimerais qu'elle que soit la réponse, entamer une procédure de divorce rapidement.

Cordialement,